

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 42315

présenté par

M. Le Fur, Mme Anthoine, M. Aubert, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Beauvais, M. Bony, Mme Bonnard, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Valérie Boyer, Mme Brenier, M. Breton, M. Brun, M. Cattin, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Cornut-Gentille, Mme Dalloz, M. Descoeur, M. Door, Mme Duby-Muller, M. Pierre-Henri Dumont, M. Di Filippo, M. Forissier, M. de Ganay, M. Gosselin, M. Hetzel, M. Huyghe, M. Kamardine, Mme Kuster, Mme Levy, Mme Le Grip, Mme Louwagie, M. Lurton, M. Emmanuel Maquet, M. Masson, M. Menuel, Mme Meunier, M. Minot, M. Nury, M. Pauget, M. Perrut, Mme Poletti, M. Quentin, M. Ramadier, M. Reda, M. Reiss, M. Sermier, M. Straumann, M. Thiériot, Mme Valentin, M. Vatin, M. Verchère, M. Viala, M. Vialay, M. Jean-Pierre Vigier et M. Viry

à l'amendement n° 24629 de Mme Bagarry

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« en tenant compte de l'exposition aux facteurs de pénibilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement n° 24629 vise à rappeler la nécessité de ne pas pénaliser les personnes qui ont commencé à travailler avant 20 ans, qui effectuent souvent les métiers pénibles et qui, avec l'âge d'équilibre institué pour eux à 62 ans, seront pénalisés par une décote s'ils souhaitent partir à 60 ans. Cet objectif ne figure toutefois pas dans le dispositif de cet amendement visent « ceux qui ont commencé tôt, de partir à un âge raisonnable ». c'est pourquoi dans un souci de précision le présent sous-amendement vise à ajouter au dispositif l'exposition aux facteurs de pénibilité que sont notamment le port de charges, le travail de nuit, le travail posté, le travail en températures contraintes, les gestes répétitifs entraînant des troubles musculo squelettiques (TMS), les expositions à des substances chimiques, l'exposition au bruit, l'exposition aux vibrations que connaissent les salariés de secteurs aussi divers que l'agroalimentaire ou le BTP.